

Mme Chaynesse KHIROUNI. – Je propose donc à notre Vice-présidente, Annie SILVESTRI, de vous apporter des éléments de réponse à votre question d'actualité.

Mme Annie SILVESTRI. – Merci. Madame la Présidente, mes chers collègues, chère Catherine, je voudrais tout d'abord dissiper un malentendu. Vous nous incitez à expérimenter aux côtés des 47 départements le RSA sous conditions. Mais sachez que, depuis début janvier, tout le monde expérimente, de gré ou de force, puisque la loi est entrée en vigueur au 1^{er} janvier. Alors cette question me donne l'occasion de faire le point de l'évolution de cette loi et de dire que, deux mois après sa généralisation, les objectifs chiffrés de cette loi ne sont pas réalisables et les conditions de mise en œuvre ne sont pas réunies. Premier point, la loi fixe comme objectif un taux de chômage à 5% d'ici 2027. Mais l'Insee prévoit qu'il sera à 7,8% pour 2025, dont plus de 17% pour les jeunes. On parlait de la jeunesse tout à l'heure et, là, c'est aussi un chiffre inquiétant sur l'évolution du chômage des jeunes. Oui, le chômage augmente. Il aurait même dû exploser si le gouvernement n'avait pas décidé de cacher, depuis début janvier, les allocataires du RSA, dans deux nouvelles cases du joli nom de F et G, catégories dites « d'attente ». Je ne crois pas que ce soit fille et garçon. C'est F et G. C'est la suite des groupes, donc des allocataires du RSA. C'est une parade dont, bien entendu, personne n'est dupe. La réalité des chiffres, c'est une situation économique qui se dégrade, avec des défaillances d'entreprises qui se multiplient. 300 000 suppressions d'emplois sont prévues en France en 2025. Dans le Pays Haut, lors du comité local pour l'emploi qui s'est tenu le 7 février, j'ai bien entendu souligné la situation de l'entreprise Sovab et le report de l'installation de Carbios à Longlaville. Il est urgent que le gouvernement tienne compte de la réalité des chiffres et qu'il arrête de nous embrouiller. La réalité des chiffres, c'est comment trouver un emploi durable à un million et demi de nouveaux inscrits quand seulement 500 000 emplois sont vacants en France. La réalité des chiffres, en Meurthe-et-Moselle, ce sont 7 000 allocataires du RSA qui sont inscrits à France Travail, 7 000 personnes qui ne veulent pas, comme vous le proposez, un stage ou, comme l'exige la loi, et j'ouvre les guillemets : « Une mise en situation de travail en entreprise ». Non, ce sont 7 000 personnes qui veulent un travail et un vrai. Vous nous accusez d'incapacité, mais si ces 7 000 personnes inscrites à France Travail avaient trouvé un emploi durable, nous n'aurions pas la responsabilité de 21 000 allocataires, mais bien de 14 000 allocataires seulement.

Deuxième point, après les objectifs chiffrés, les conditions de réalisation. Disons-le simplement, malgré toutes les bonnes volontés, cette loi est pour l'instant bloquée alors que le gouvernement avance à marche forcée et à coup de communication. La vraie réalité, c'est que seuls 13 des 41 décrets sont publiés. Le fameux décret « Sanctions remobilisation » n'est toujours pas publié. Et la CNIL étudie avec inquiétude le décret « échange de données » qui pourrait ne pas être conforme à l'avis du Conseil constitutionnel. La réalité des faits, c'est que, nous, nous sommes prêts. Nous avons informé Madame le préfet de nos choix et nous avons adopté la convention sur les systèmes d'information à la dernière commission permanente.

Donc, nous le disons très tranquillement, non seulement le gouvernement gagnerait à ne pas tordre les faits, les chiffres, mais il gagnerait aussi à ne pas vendre ce qui n'est pas acquis. La conditionnalité dont il est fait référence dans la question semble disparaître. Le communiqué du gouvernement, dès le 12 janvier, précisait : « Ces 15 heures ne sont pas une condition à l'octroi de l'allocation, elles pourront être supprimées selon la situation des personnes ». Mais « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». C'est le cas lorsqu'il est précisé que ces 15 heures pourront prendre en compte des rendez-vous chez le médecin. Est-ce à dire que le montant du RSA pourra être différent entre l'allocataire qui est obligé de faire parfois plusieurs heures de trajet pour se rendre chez un médecin et un autre qui doit seulement traverser la rue ? Et comment sera appliquée la loi pour les agriculteurs ? Est-ce que cela sous-entend qu'un agriculteur qui est au RSA ne travaille pas et qu'il doit en plus faire 15 heures d'activité ? Pas très clair, tout ça...

Face à une technostructure qui cherche avant tout une traçabilité administrative, va-t-on passer plus de temps à compter des heures et à cocher des cases qu'à accompagner les personnes ? Ce n'est pas très sérieux. Le bon sens, c'est une notion absente des méthodes du gouvernement et leur méconnaissance des réalités des personnes et des entreprises dans les territoires éclate au grand jour. Car la réalité des faits, c'est quoi ? La réalité des faits, c'est que, pour accompagner de la même façon les 1,5 million de personnes qui arrivent et les 70 000 allocataires dans les territoires expérimentateurs, il faudrait que France travail recrute entre 25 000 et 35 000 personnes. Et les territoires expérimentateurs le savent bien, car, aujourd'hui, ce que le gouvernement demande, c'est de faire plus avec moins, voire avec rien. Oui, nous ne sommes pas d'accord sur la question de la conditionnalité. C'est l'esprit tout entier de la loi que nous critiquons et nous continuerons à la faire. Nous ne sommes pas d'accord avec le dogme de l'emploi comme unique moyen de la lutte contre la pauvreté. Nous ne sommes pas d'accord avec la théorie du retour à l'emploi comme un horizon indépassable et nous ne sommes pas d'accord avec la sanction comme seule solution. Il faut le répéter, la suppression du RSA ne remettra personne au travail, elle précipitera directement des milliers de personnes dans la grande pauvreté, la colère, le désespoir et la détresse. Et, cela, je pense que personne, dans cette assemblée, ne le souhaite. Nous ne sommes pas d'accord avec ce système néolibéral qui crée à la fois un marché du travail précaire et une pauvreté grandissante. Si les politiques d'insertion ont la responsabilité d'accompagner les personnes vers la sortie, néanmoins insuffisante du RSA, que faire face à la vitesse et au volume des entrées ? Et c'est bien ce système économique néolibéral qui est en cause ici.

Mais je souhaite terminer sur un message optimiste. Je serai attentive au fait que les comités locaux pour l'emploi apportent la preuve, très vite, qu'ils peuvent faire mieux que les compétences d'insertion conférées au Département depuis plus de 20 ans. Et qui ont vu, toutes tendances politiques confondues, et sur la même durée, le nombre d'allocataires du RSA passe de 1,3 million à plus de 2 millions. Je fais aussi le vœu que France travail parvienne à conjuguer les objectifs économiques et les objectifs sociaux. Je fais le vœu que la présence de la Région dans le tour de table puisse favoriser la reconversion des personnes sans emploi et éloignées des centres de formation. C'est pour moi un axe majeur, pas suffisamment pris en compte dans les politiques d'insertion. Cette loi pourrait avoir des aspects positifs sous 4 conditions. Si elle permet d'alléger le parcours administratif sans complexifier des personnes qui doivent faire face à des guichets déshumanisés et à des règles administratives incompréhensibles. Si elle arrive à définir des exigences vis-à-vis des entreprises, tant sur les conditions de travail que sur la qualité des emplois, notamment pour les jeunes et pour les seniors. Si elle tient compte des contextes économiques locaux, de l'existence d'actions déjà mises en œuvre par les partenaires et des caractéristiques des personnes touchées par le chômage. Sur ce dernier point, je veillerai à ce que l'accès aux droits soit favorisé et tout particulièrement dans les territoires qui ont vocation à le mettre en œuvre. Je vous remercie.